



Bulletin d'information sécheresse

Situation au 31/08/22

Niveau CRISE sur la zone Argens :

**Mesures de gestion des canaux d'irrigation en étiage sur le bassin
versant Caramy-Issole**

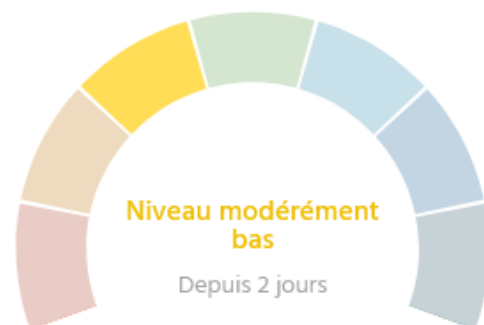
> Niveau des cours d'eau

STATION 1 : Le Caramy à VINS-SUR-CARAMY [Les Marcounious]

Débit journalier au 30/08 : **270 L/s**

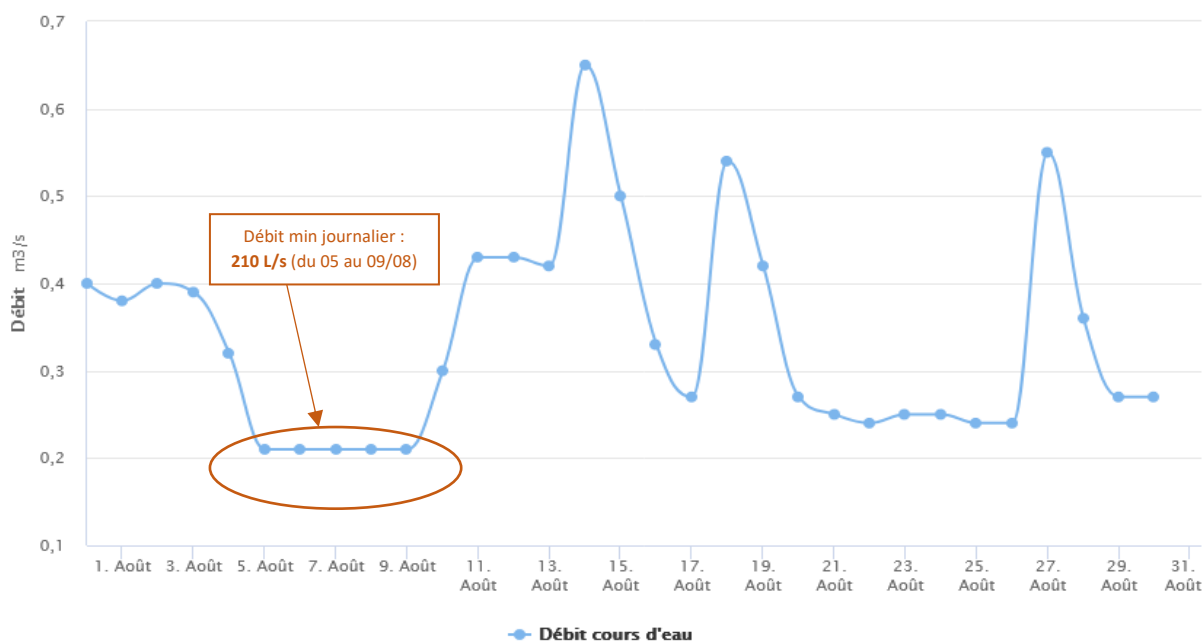
> **Niveau modérément bas** (que depuis 2 jours)

Débit moyen journalier (du 1er/08 au 30/08) : **264 L/s**



Débit cours d'eau – Limnimètre Le Caramy à Vins-sur-Caramy [Les Marcounious]

Du 31 juillet au 31 août 2022



Débits du Caramy à Vins du 31 juillet au 30 août 2022 (Source : Info-Sécheresse)

Seuil sécheresse	CARAMY à Vins (en L/s)
Alerte	455
Alerte renforcée	365
Crise	300

=> Seuil atteint du 05 au 24/06

=> Seuil atteint du 25/06 au 04/07

=> Seuil atteint du 05 au 11/07

PERIODES DE BASSES EAUX

du 13/07 au 03/08

du 05 au 10/08 et du 20 au 27/08

STATION 2 : L'Issole à CABASSE [Pont des Fées]

Dernier débit journalier enregistré au 27/05 : **10 L/s**

> **niveau très bas** (depuis 3 mois)

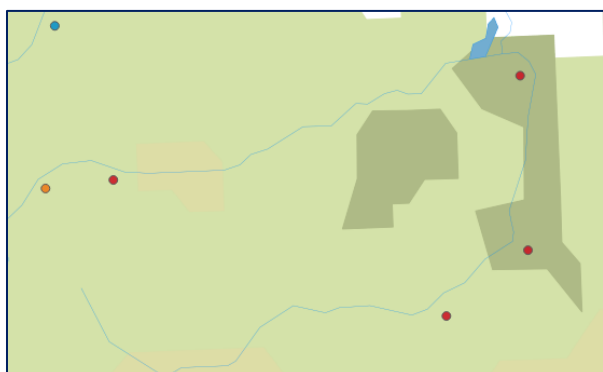
Débit moyen journalier (du 28/05 au 30/08) : *néant*



Stations de jaugeages et d'observations

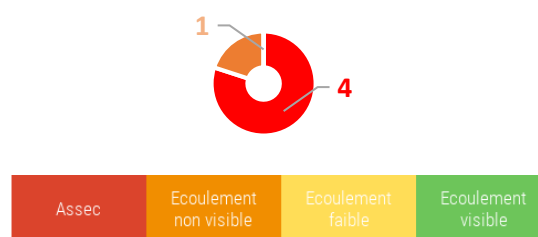
Les jaugeages mensuels réalisés par le Syndicat Mixte de l'Argens en juillet et août 2022 affichent une baisse constante des débits sur le Caramy avec **des niveaux très bas** : moyenne de 223 L/s et 182 L/s lors des deux campagnes de juillet réalisées successivement sur 4 stations de mesures entre La Celle et Brignoles, passage à 164 L/s 1^{ère} quinzaine d'août). Les débits de l'Issole mesurés à Ste-Anastasie (chemin du Vignaret) passent de 112 L/s en juin à 50 L/s début juillet puis diminuent encore fin juillet (< à 20 L/s). Les écoulements sont globalement très faibles à cette période et s'estompent à l'aval (zone d'assec à partir de Besse-sur-Issole).

Le réseau ONDE (Observatoire National Des Etiages) présente les données sur l'écoulement des cours d'eau pendant la période estivale. Au 25 juillet 2022, le Caramy à Tourves est marqué par un assec inhabituel depuis juin (2^{ème} année consécutive sur les 10 dernières années et plus précoce qu'en 2021). La problématique du soutien d'étiage s'accroît également sur l'Issole avec une précocité et une augmentation de la période d'assec enregistrée cette année à partir de Besse depuis fin mai.



Source : ONDE – Office français de la biodiversité

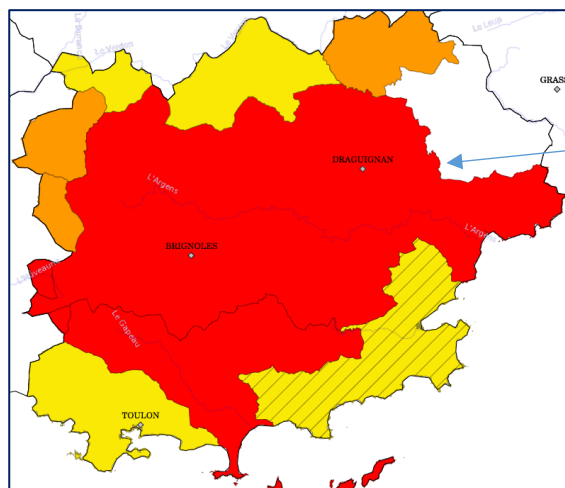
Etat des stations d'observation



> Arrêtés sécheresse (rétrospective pour la zone Argens)

Le préfet du Var a placé l'ensemble du Département du Var en **vigilance** sécheresse (> arrêté du 1er avril 2022).

La zone Argens auquel appartient le bassin versant Caramy - Issole a été placé par la suite en **alerte** (> arrêté du 20 mai 2022), puis en **alerte renforcée** le 22 juin 2022, avec enfin un passage au niveau le plus élevé **de crise activé depuis le 21 juillet 2022**.



CRISE

70 communes de la zone Argens

⇒ Etat des arrêtés sécheresse du Var au 31/08/22 (Source : Propluvia)



Cadre général d'application : détail des mesures du plan sécheresse

Les mesures de restriction d'usage de l'eau dans le Var



SITUATION ACTUELLE
AP du 21 juillet 2022 -
Zone Argens

Mesures en situation d'ALERTE RENFORCEE

Mesures en situation de CRISE sécheresse

CANAUX

- Diminution de 40% du débit autorisé et/ou capable des canaux gravitaires ou fermeture de 9h à 19h – fermeture de 3 jrs non consécutifs par semaine également possible (> à préciser dans règlement de service)



- Fermeture des canaux gravitaires à l'exception des cultures dérogoires (maraîchage, vergers, fleurs, semence...) et jardins potagers des particuliers qui n'ont pas d'autres accès à l'eau :
 - Fermeture de 8h à 20h et diminution de 50% du débit autorisé
 - Ou fermeture 4 jours par semaine (> à préciser dans règlement de service)

ET

Maintien d'un débit dérivé dans le cours d'eau
(article L.214-48 du code de l'environnement)



Bon à savoir : Les associations syndicales et collectivités peuvent prévoir des mesures de gestion spécifiques et d'éventuelles adaptations locales sous réserve **de la mise en place d'un règlement de service** agréé par le service Police de l'eau de la DDTM et permettant d'atteindre les mêmes objectifs

AUTRES USAGES AGRICOLES

- **Interdiction d'arrosage de 9h à 19h et réduction de 40 % des prélèvements – à l'exception de l'irrigation localisée** (goutte à goutte, micro-aspersion...) => Autorisée
- **Interdiction d'arrosage à toute heure à l'exception des cultures dérogoires** (maraîchage, vergers, fleurs, semence, PAPAM, jeunes plants de moins un an...) :

Important : Pour les agriculteurs usagers des canaux gravitaires, les mesures de diminution s'appliquent à l'ASA selon les différents stades quel que soit le mode d'irrigation. Les mesures prévues pour chaque usager ne viennent pas s'ajouter à celles qui s'appliquent à l'ASA.

Le réseau SCP n'est à ce jour pas concerné par les réductions de volumes.
Les réserves constituées hors période de basses eaux ne sont pas concernées par ces mesures.

Aspersion	○ Interdiction de 8h à 20h et réduction de 50% des prélèvements
Irrigation localisée	○ Interdiction de 9h à 19h et réduction de 40% des prélèvements
	○ Cultures qui contribuent à la souveraineté alimentaire (maraîchage et vergers) : pas d'interdiction horaire

POINT D'ACTUALITE SUR LE BASSIN CARAMY ISSOLE

Commission locales d'irrigants / Canaux Caramy Issole

Deux réunions de travail ont eu lieu le 24 juin 2022 à Ste-Anastasia et Brignoles afin de permettre aux représentants de réseaux d'irrigation collective de discuter sur les préoccupations du moment et actions menées autour de la cellule « canaux » animée par la Chambre d'Agriculture du Var.

Ces temps d'échanges ont été marqués par un point sur la situation sécheresse et les nouvelles mesures prévues du plan cadre départemental, suivis de témoignages riches et interventions sur les initiatives en cours (projets et besoins de réhabilitation des réseaux, lancement étude Organise Unique de gestion des prélèvements...), avec globalement une bonne participation (17 gestionnaires au total réunis sur les deux sites).

Ces ateliers se sont déroulés en présence du Syndicat Mixte de l'Argens et d'autres acteurs partenaires de l'action (Agence de l'Eau, Intercommunalités Provence Verte et Cœur du Var, Fédération hydraulique 83), tous impliqués dans la mise en œuvre du Plan de Gestion de la ressource (PGRE) Caramy Issole. Les documents de travail (fiches pratiques BRLi actualisées...) et informations liées seront diffusés et serviront notamment à la construction du programme 2023 de la cellule d'appui.

Appel à projets régionaux « Modernisation hydraulique agricole » – JUILLET 2021



L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Le projet de « Réhabilitation du Grand Canal » porté par l'ASA des Eaux de l'Issole de Ste-Anastasia a été retenu lors du dernier Comité régional de Programmation qui s'est réuni en juin 2022, pour un montant total de 76,8 K€ de travaux et 69,1 K€ d'aides publiques attribuées. L'accompagnement spécifique du Maître d'ouvrage dans le portage et montage de ce dossier s'inscrit également dans le cadre du programme d'animation et d'appui aux CANAUX au titre des ASA « pilotes » du bassin Caramy Issole.

> **Prochaines programmation FEADER 2023 - 2027 : nouveau cadre d'intervention régional en cours de définition. Lancement des prochains Appels à projets annuels à suivre en 2023.**

En savoir + :

- Arrêté préfectoral crise sécheresse du 21 juillet 2022 – bassin de l'Argens : [cliquez-ici](#)
- Arrêté préfectoral cadre sécheresse modifié du 12 août 2022: [cliquez-ici](#)

Contacts utiles :

Gilles CAUVIN - Chargé de mission Gestion quantitative de l'eau : 04 94 50 54 83 - 06 14 52 08 06 - gilles.cauvin@var.chambagri.fr

Elus référents : Frédéric AMBARD – Sylvain AUDEMARD - Yves JULLIEN

Bulletin réalisé dans le cadre du programme 2022 sur la « préservation de la ressource en eau » mené en partenariat avec l'Agglomération Provence Verte et la Communauté de Communes Cœur du Var et avec le soutien de l'Agence de l'Eau RMC, de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et du CASDAR.

